

Grâce à la justice, Foodora et ses méthodes esclavagistes se sont évités un procès...

Poursuivie pour avoir dissimulé l'emploi de plusieurs milliers de coursiers entre 2015 et 2018, la plateforme de livraison Foodora ne sera pas jugée. Une conciliation judiciaire en échange d'une reconnaissance de culpabilité lui a permis d'échapper au procès pénal et à toute sa mauvaise publicité. Son système fondé sur l'exploitation maximale d'êtres humains aura été évoqué une heure à peine au tribunal judiciaire de Paris le 25 mars alors que des centaines de livreur-ses qui ont laissé leur santé en travaillant pour Foodora attendaient ce procès pour pouvoir réclamer justice.

Particulièrement graves, les faits pouvaient difficilement être contestés. Ayant utilisé les services de milliers d'« auto-entrepreneurs » dont beaucoup de sans-papiers qui étaient en réalité des salarié-es exploité-es et sans droits, Foodora risquait de se voir lourdement condamnée comme l'a été Deliveroo. Le travail dissimulé pour un total estimé de près de 6,3 millions d'euros de fraude aux cotisations sociales, la facture promettait d'être très lourde. Alors qu'un procès de près de 9 jours était programmé à compter du 30 mars, la conciliation a permis à l'enseigne d'éviter un procès et de n'être condamnée qu'à hauteur de 200 000 € !

Au regard des bénéfices engrangés par la plateforme et des fraudes constatées, autant dire que c'est une insulte à toutes les victimes du système Foodora, voire une incitation à récidiver. D'autant qu'il n'y aura pas d'appel, le parquet de Paris et les dirigeants de l'entreprise s'étant « mis d'accord ». À croire que la justice entendait préserver l'honneur d'un système indigne promu et favorisé il est vrai par Emmanuel Macron lui-même. Même l'URSSAF n'entend visiblement pas recouvrer l'intégralité des sommes fraudées !

Il reste néanmoins aux ex-coursiers de Foodora la possibilité d'obtenir un dédommagement au civil en septembre prochain. L'Union syndicale Solidaires, organisation représentative des livreurs et livreuses des plate-formes, déplore profondément que par manque de courage (et certainement aussi de moyens) justice n'est pas été faite. Elle les soutiendra pour obtenir réparation. Solidaires considère enfin comme indispensable que soit mis un terme immédiat à ce système d'exploitation des travailleurs-euses de plateforme et que la directive européenne d'octobre 2024 présumant ceux-ci comme des salarié-es à part entière de ces entreprises soit transposée en droit français.

Non à Uber et à son monde, oui à la justice sociale !

Paris le 27 mars 2026